

Séance publique du 21 juin 2005

Délibération n° 2005-2770

commission principale : finances et institutions

objet : **Prestations de maintenance des matériels informatiques, des postes de travail et des logiciels associés - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine possède un système d'information articulé autour d'un réseau d'entreprises important constitué de 2 300 postes de travail, 520 imprimantes bureautiques en réseau, 200 imprimantes bureautiques locales, 35 traceurs en réseau, 23 serveurs Unix-Bull et Sun, 60 serveurs Novell-HP Compaq et 25 serveurs NT-Compaq.

Trois marchés à bons de commande avaient été signés en décembre 2002 pour la réalisation des prestations de maintenance (préventive, corrective et adaptative) de l'ensemble des matériels informatiques et d'assistance technique aux utilisateurs. Ces marchés arrivant à échéance en décembre 2005, il convient de se doter de nouveaux contrats pour assurer la continuité du service.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations de maintenance de l'ensemble des matériels informatiques et d'assistance technique aux utilisateurs .

Compte tenu de l'évolution de l'architecture du système d'information issue de l'évolution technologique, il est apparu nécessaire d'effectuer une nouvelle répartition des matériels concernés par cette maintenance en quatre lots qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à groupement :

- lot n° 1 : maintenance des plates-formes X86, Macintosh, stations de travail Unix, périphériques et logiciels associés,
- lot n° 2 : maintenance des équipements d'interconnexion réseaux locaux et distants et logiciels associés,
- lot n° 3 : maintenance des plates-formes serveurs Unix et logiciels associés,
- lot n° 4 : maintenance des logiciels serveurs X86.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 71 du code des marchés publics, conclu(s) pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse deux fois une année.

Les marchés comporteraient un engagement de commande de :

- lot n° 1 : minimum 280 000 € HT, maximum 560 000 € HT,
- lot n° 2 : minimum 20 000 € HT, maximum 80 000 € HT,
- lot n° 3 : minimum 75 000 € HT, maximum 300 000 € HT,
- lot n° 4 : minimum 40 000 € HT, maximum 160 000 € HT.

Les marchés comporteraient un engagement global de commande de 415 000 € HT minimum et 1 100 000 € HT maximum par an ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le lancement de l'opération,
- b) - les dossiers de consultation des entrepreneurs.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - Les montants à payer pour la maintenance seront prélevés sur les crédits inscrits pour l'exercice 2006 et à inscrire pour les exercices suivants au budget principal de la Communauté urbaine - section de fonctionnement - compte 615 610 - fonction 020 pour la direction des systèmes d'information et des télécommunications et au budget annexe de l'eau et de l'assainissement - section de fonctionnement - compte 615 530 - fonction 020.

5° - Les montants à payer pour l'assistance technique seront prélevés sur les crédits inscrits pour l'exercice 2006 et à inscrire pour les exercices suivants au budget principal de la Communauté urbaine - section de fonctionnement - compte 611 400 - fonctionnement 020 pour la DSIT et au budget annexe de l'eau et de l'assainissement - section de fonctionnement - compte 611 000 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,